

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 21 juillet 2011

| | |
|----------------|----|
| Conseillers en | |
| exercice : | 33 |
| présents : | 25 |
| pouvoirs : | 7 |
| Votants : | 32 |
| Abstentions : | 0 |
| voix pour : | 32 |
| voix contre : | 0 |

Aujourd'hui jeudi 21 juillet 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 13 juillet 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINDET - M. Jean-Marie MASSON – Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) - Mlle Brigitte BONNEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET) - M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER) - Mme Dominique CHARMENSAT (donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

ETAIT ABSENTE

Mme Adjoua KOUAME -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------------|
| DÉMARCHE AGENDA 21 LOCAL ANNEE 2011 | 2011.105 |
| DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER | |

La Ville de Cognac s'est engagée depuis la fin de l'année 2008 dans une démarche d'Agenda 21 local, engagement concrétisé par la décision du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

Il apparaît que la démarche d'Agenda 21 local engagée par la Ville s'inscrit dans les actions éligibles à un financement au titre de l'axe 2 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le coût de la démarche s'établit à 120 137,24 € pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **SOLLICITE** une subvention de 40% du coût de la démarche Agenda 21 au titre du FEDER, soit un montant de 48 054,89 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS

